



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4323^e séance

Mercredi 30 mai 2001, à 15 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Cunningham	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs,
15-26 mai 2001 (S/2001/521)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 35.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Étant moi-même membre de la mission du Conseil de sécurité, je souscris pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur Levitte en présentant le rapport de la mission. Je rends hommage à la direction qu'il a donnée et je m'associe aux félicitations qu'il a adressées au Secrétariat et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour l'accent qu'il a mis sur un certain nombre de questions soulevées par le rapport de la mission. J'aimerais m'appesantir sur certains points fondamentaux.

Comme l'a fait remarquer l'Ambassadeur Levitte, il existe de sérieuses préoccupations en matière humanitaire et de droits de l'homme dans toute la République démocratique du Congo, avec un accent particulier sur les zones en cours d'évacuation en raison du désengagement des forces et sur celles où elles vont se retirer. Le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et de la MONUC dont parle le Secrétaire général devrait permettre d'assurer la population de notre solidarité et de notre détermination de faire rimer en République démocratique du Congo la paix avec sa sécurité. Nos préoccupations ressortent clairement du paragraphe 123 de notre rapport.

Nous avons également souligné au paragraphe 126, précisé encore par M. Levitte, que le dialogue devait se poursuivre aussi rapidement que possible. Le dialogue national va rapidement en venir, sans nul doute, à la définition de la nature et de l'organisation de l'administration civile dans les zones de retrait.

J'aimerais en particulier revenir sur le paragraphe 131 de notre rapport, où nous insistons sur un respect scrupuleux par toutes les parties des droits fondamentaux de la population de la République démocratique du Congo. Nous avons appelé à la démobilisation immédiate des enfants soldats et à leur réinsertion dans la société. Le recrutement d'enfants soldats doit cesser. Les dispositions prises par les parties à cet égard doivent pouvoir être vérifiées. Il faut également que chacun sache bien que les crimes de guerre ne sauraient rester impunis et que leurs responsables devront rendre des comptes.

J'avais osé espérer que les États Membres qui participent au conflit, dont certains des représentants sont intervenus ici aujourd'hui, saisiraient cette occasion pour nous donner des garanties quant à leur intention de s'atteler immédiatement à la question des enfants soldats. À dire vrai, je suis déçu de voir que certaines délégations ont préféré, à cette étape si importante du processus de paix, montrer leur pugnacité plutôt que de chercher des moyens de le faire avancer. Ce processus en est à un stade bien trop avancé pour que les parties au conflit en soient encore à s'investir de la sorte. Je les invite à adoucir leurs propos et à parler de paix et de réconciliation. Les récriminations ne sont pas de mise ici. Comme l'a bien dit ce matin la représentante de l'Afrique du Sud dans sa déclaration :

« [à mesure que] les populations de la République démocratique du Congo échangeront leurs armes contre la paix, [elles] pourront concentrer leur énergie sur la reconstruction de leur pays » (*su-
pra*).

Ce que nous voulons, c'est la paix et la sécurité dans la région. Je me félicite du plan de retrait énoncé par l'Ouganda, que j'invite les autres à imiter. J'appuie la fourniture par la MONUC de toute l'aide nécessaire pour faciliter le retrait rapide de l'Ouganda.

Pour terminer, je tiens à redire que nous ne devons laisser aucune partie au conflit et aucun pays de la région chercher à entraver en rien le processus de paix. Toute réaction négative au processus de paix doit s'attirer une réponse ferme et décisive de la communauté internationale. On ne peut se permettre l'équivoque en la matière. Nous devons tous unir nos forces pour mettre fin aux souffrances du peuple congolais.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pense que le rapport de la mission et la communication orale de l'Ambassadeur Levitte, ce matin, ont dit pratiquement tout ce qui devait être dit sur les travaux de la mission, sur ce que nous avons trouvé et ce que nous devons maintenant entreprendre. J'espère que le Conseil dans son ensemble agira rapidement et avec détermination sur les recommandations que nous avons présentées.

Comme tous les autres membres de la mission, je suis encore en admiration devant la direction que l'Ambassadeur Levitte a imprimée à la fois au travail de fond et à l'esprit de la mission. Je lui rends à nouveau hommage aujourd'hui.

Je pense aussi que nous avons été merveilleusement aidés par la famille des Nations Unies sur le terrain et par les membres du Secrétariat qui nous ont accompagnés. C'était la mission la plus vaste, la plus longue et, paradoxalement, celle qui s'est le mieux déroulée de celles auxquelles j'ai pris part, y compris celle que je dirigeais. Je crois que toute l'équipe a bien joué le jeu.

Qu'avons-nous réalisé? Je crois que le temps et les événements nous diront ce que nous avons réalisé. Nous sommes devant un verre à moitié plein, en ce sens que toutes les parties ont décidé de nous dire – je pense avec une certaine conviction –, qu'elles croyaient en l'Accord de Lusaka et voudraient le mettre en œuvre. Mais nous avons aussi entendu des nuances de chacun d'eux, nous disant sur quel point ils voudraient faire pencher Lusaka dans leur sens. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire l'Ambassadeur Ward – que nous aurions pu entendre s'exprimer dans un esprit un peu plus positif les participants au débat de ce matin; et certains d'entre eux sont maintenant absents de la suite du débat. Il y va de l'intérêt des parties, il y va de l'intérêt des peuples de la région: saisir l'occasion fournie par notre souci majeur et notre détermination d'assurer un suivi pour instaurer la paix dans la région des Grands Lacs.

Nous savons tous parfaitement bien que les parties seront tentées de tirer avantage des prochaines étapes de la mise en œuvre afin de satisfaire leurs intérêts particuliers. Mais la communauté internationale regarde la région comme un tout et nous, qui sommes la communauté internationale, n'allons pas continuer de nous investir politiquement et économiquement, au sens le plus large du terme, dans l'un ou l'autre pays de la région, à moins que la stabilité et la prospérité de l'ensemble de la région ne soient une véritable perspective. Par conséquent, il ne sert pas à grand chose qu'une partie ou une autre ne voie que ses propres intérêts au détriment de ses voisins ou de l'ensemble de la région. Cela aurait une double conséquence. L'une, j'espère, est qu'elle sentirait dans son dos le souffle du Conseil de sécurité, et peut-être pire. Nous avons montré que nous pouvons mordre, tant par cette mission qu'avec notre suivi du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale; ils auraient donc une réaction négative de notre part et de la part d'autres membres de la communauté internationale.

Mais ferait également preuve de myopie, sous l'angle des intérêts à moyens et à court terme, le pays

qui ignorerait la nécessité de faire avancer positivement ses voisins avec lui. Je pense que c'est le message important que nous devons faire sortir du débat d'aujourd'hui. Nous n'allons pas laisser tomber. Nous allons sévir contre ceux qui violent l'esprit et la lettre de Lusaka. Nous retournerons dans la région. Et nous ferons en sorte que soient tenues les promesses qui nous ont été faites par chacune des parties, à savoir qu'elles mettraient correctement Lusaka en œuvre et qu'elle exécuteraient les décisions du Comité politique. Nous les surveillerons sur ce point.

Je ne vais pas aborder les points un par un. Nous savons tous ce qu'ils sont. Je souhaite mettre l'accent sur Kisangani et la portée symbolique qu'aurait pour Kisangani le fait de sortir de l'ombre et de ses problèmes immédiats – lesquels sont en partie pris en charge par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) mais auxquels celui-ci contribue également pour partie. Troisième ville du Congo, Kisangani montrerait qu'une avancée rapide là-bas injecterait un immense élan complémentaire à tout le processus de mise en œuvre de la paix.

Je rends, moi aussi, hommage à la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC). Je pense que l'Ambassadeur Morjane, qui arrive à la fin de son mandat, a accompli un travail remarquable. Nous aurons de la chance si le Secrétaire général trouve quelqu'un d'aussi haute valeur pour lui succéder. Mais trouver quelqu'un d'aussi haute valeur pour lui succéder est une étape extrêmement importante parmi les prochaines que doit franchir la famille des Nations Unies.

Comme d'autres, je suis plus pessimiste à propos du Burundi. Je crois qu'aucune des parties ne contribue vraiment comme elle le devrait au processus de paix, ni le Gouvernement actuel, ni aucun des 19 signataires, ni les non-signataires en particulier. Mais eux aussi devront garder à l'esprit l'avertissement que nous leur avons lancé: qu'il ne sert absolument à rien de continuer à utiliser la force armée, en premier lieu parce qu'en agissant ainsi, on donne à ses ennemis des motifs d'utiliser la force armée ou de se tenir sur les positions où ils recourent à la force armée.

Je crois qu'un mécanisme de négociation unitaire pour le Burundi est essentiel. Tous ceux que Madiba entend y amener devront être sous son autorité ou sous celle de toute autre personne qui lui succèdera avec son approbation, celle du Secrétaire général et de

l'Organisation de l'unité africaine. Il faut également obtenir des apports régionaux et je suis très heureux d'entendre aujourd'hui que le Président Museveni a l'intention de convoquer, début juin, à Arusha une réunion de l'initiative régionale. Il s'agit là d'une bonne nouvelle en tant que suivi de notre mission, à cet égard.

Enfin, je suis tout à fait d'accord avec l'apport très équilibré du Secrétaire général, ce matin, et avec sa conclusion, à savoir que ce sont les parties qui dirigent ce processus. C'est leur région et leur responsabilité, mais nous, Conseil de sécurité, avons montré que nous sommes sérieux. Dans les semaines et les mois à venir, nous devons redoubler cette image de sérieux si nous voulons tirer quelque chose de positif de ce que nous avons fait ces deux dernières semaines et effacer les aspects négatifs. Donc, allons de l'avant ensemble, animés par une telle détermination.

M. Jerandi (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais bien sûr vous remercier d'avoir convoqué cette séance et remercier également le Secrétaire général de l'importante allocution qu'il a faite ce matin. Permettez-moi également de remercier l'Ambassadeur Levitte pour sa présentation du rapport de la mission que le Conseil de sécurité a dépêchée dans la région des Grands Lacs et lui réitérer toute notre haute appréciation pour le sens du leadership dont il a fait preuve à la tête de la délégation du Conseil tout au long de la visite. L'exposé fait par l'Ambassadeur Levitte traduit fidèlement aussi bien l'évaluation que les attentes du Conseil en ce qui concerne les perspectives de paix dans la région.

Nous avons entendu avec un grand intérêt les interventions faites par les représentants des pays concernés. Leur participation à cette séance est pour nous d'une grande importance en ce sens qu'elle constitue un autre apport aux discussions que nous avons menées avec les dirigeants et les parties dans la région et qui préparent également de la possibilité de poursuivre ces discussions ici à New York et ailleurs.

La visite a été sans aucun doute un succès dans la mesure où elle a permis de réaliser certains des objectifs que le Conseil s'est assignés dans ses différentes résolutions et aux termes du mandat de la mission du Conseil. Il est réjouissant de constater que le cessez-le-feu se maintient. Le processus de désengagement a pris son chemin, le déploiement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) a fran-

chi des pas importants, le retrait des forces étrangères du territoire congolais suit son processus et le dialogue intercongolais s'ouvrira le 16 juillet par une réunion préparatoire.

En somme, c'est une dynamique évolutive qui a été encouragée par cette mission qui a permis de clarifier les positions des uns et des autres sur les questions de fond relatives à la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui, à la faveur de cette mission, a bénéficié d'un nouvel élan et de l'adhésion sans réserve des différentes parties à l'Accord. L'élan que nous notons avec satisfaction doit cependant être préservé et bénéficier du suivi rigoureux de la part du Conseil car le processus demeure toujours fragile et requiert que toutes les parties engagées assument entièrement leurs responsabilités afin d'éviter tout dérapage qui serait très préjudiciable à toute la région.

Il demeure des aspects importants de ce processus qui doivent être réglés, dont notamment le retrait définitif des forces étrangères de la République démocratique du Congo, comme le stipule la résolution 1304 (2000), et l'établissement de l'administration civile dans les zones qui seront évacuées militairement. Nous estimons que les parties concernées doivent respecter scrupuleusement leurs engagements à cet effet. En fait, le partenariat établi depuis l'année dernière et renforcé cette année entre le Conseil et le Comité politique s'est avéré extrêmement utile car il a permis un dialogue direct et franc entre toutes les parties prenantes, et permis de surmonter certaines difficultés dans le parcours du processus. La récente mission du Conseil a ancré ce partenariat dans l'intérêt de la paix, de la sécurité dans la région, et a pu juger à sa juste valeur les efforts intenses et louables entrepris par la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le représentant du Secrétaire général, l'Ambassadeur Morjane, et tout le personnel de la mission dans des conditions de travail extrêmement difficiles.

Pour ce qui est du Burundi, la mission du Conseil a transmis des messages très clairs aux différentes parties burundaises quant à la nécessité de la poursuite du dialogue et la cessation de toute forme de violence. Le Conseil est conscient de la difficulté du processus interne, difficulté que pourrait aggraver l'évolution du processus de paix en République démocratique du Congo. Le Conseil doit à cet effet demeurer très vigilant, mais les parties concernées au Burundi sont également appelées à saisir les occasions de paix qui leur

sont offertes dans le cadre des pourparlers d'Arusha avec la facilitation de M. Mandela, mais aussi à travers un mécanisme de suivi permanent qui se chargera de suivre l'évolution de la situation.

Les résultats de la mission du Conseil nécessiteront bien entendu une évaluation continue à la lumière de l'évolution de la situation et de la mise en application par les différentes parties des obligations qui leur incombent. Aussi bien en République démocratique du Congo qu'au Burundi, la mission a eu la conviction que les peuples de la région aspirent à une paix réelle et irréversible. Il faut que la communauté internationale les assiste, dans leur quête, d'une assistance politique mais également économique à court terme, tel que cela a été développé par l'Ambassadeur Levitte au sujet des projets à impact rapide, et aussi une assistance à long terme, la paix durable accompagnée toujours d'une prospérité durable et vice-versa.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous remercier d'avoir convoqué cette réunion du Conseil de sécurité qui permettra aux membres non seulement d'évaluer les résultats de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, mais aussi d'envisager des mesures pratiques visant à régler dès que possible le conflit en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Levitte d'avoir présenté le rapport de la mission et lui rendre un vibrant hommage pour la sagacité et la sagesse avec lesquelles il a dirigé la mission, ainsi que pour sa persévérance, son courage et sa tolérance, qui ont grandement contribué au succès de ladite mission. Cette dernière a été préparée et organisée avec très grand soin. La retraite des membres du Conseil les 5 et 6 mai 2001, entièrement consacrée à la situation dans la région des Grands Lacs, a donné un nouvel élan à ses préparatifs.

Ma délégation s'est toujours prononcée en faveur de missions du Conseil de sécurité dans les zones de conflit. La visite opportune et fructueuse des membres du Conseil dans la région des Grands Lacs a bien prouvé qu'il s'agissait là d'une bonne approche. Les missions du Conseil de sécurité ont résisté à l'épreuve du temps. Elles sont devenues un moyen efficace de règlement des conflits et renforceront indubitablement l'autorité du Conseil en tant que principal organe char-

gé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La mission dans la région des Grands Lacs s'est fait une idée claire de la situation sur le terrain et a mieux compris les problèmes que connaît cette région. Les membres de la délégation sont convaincus qu'il existe un créneau que l'on pourrait exploiter à fond pour régler le conflit dans la région.

Les parties comprennent toutes que les Accords de paix de Lusaka restent le seul moyen viable de rétablir la paix et la démocratie en République démocratique du Congo. Le dialogue intercongolais s'est vu insuffler un élan dynamique, le processus de désengagement des forces va de l'avant et les plans ont été confirmés pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration, le rapatriement ou la réinstallation, ainsi que pour le retrait total de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Ce sont là certains des résultats de la visite de la mission.

Tout cela nous donne de bonnes raisons d'être optimistes mais je conviens avec mes collègues qu'il s'agit d'un optimisme très circonspect car de nombreux problèmes subsistent encore.

Pour ce qui est tant des plans de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ou de réinstallation des forces négatives que des plans pour le retrait total de l'ensemble des forces étrangères adoptés par le Comité politique, il reste encore de nombreux détails à mettre au point. Il semble que les pays de la région aient désormais rassemblé suffisamment de volonté politique pour faire progresser le processus de paix. Encore faut-il qu'ils en fassent la preuve en prenant les mesures pratiques nécessaires dans un esprit de compromis.

L'appui de l'Organisation des Nations Unies à ce processus est, bien sûr, indispensable, mais il faut absolument que les parties elles-mêmes se rendent compte qu'il doit se dérouler dans le cadre d'une coopération et de contacts étroits entre elles, notamment entre les présidents, et plus précisément entre le Président Kabila et le Président Kagame. L'ONU apporterait son appui en tenant compte du niveau d'engagement dont les parties auront fait montre. Nous demandons à tous les protagonistes et aux parties au conflit de renouer une fois de plus leurs contacts bilatéraux pour assurer le niveau nécessaire de coopération.

Comme mes collègues l'ont déjà dit, la question de la sûreté et de la sécurité de la population civile dans les zones à évacuer après le retrait des forces étrangères devient extrêmement critique. Il s'agit là d'une tâche qui n'est ni facile, ni simple. Nous pensons que le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait assumer la responsabilité de mettre en place dans ces zones l'administration civile nécessaire, y compris la présence d'une police.

Pour ce qui est de la série de questions économiques, nous pensons que l'un des résultats importants de la mission a été la réouverture du fleuve Congo à la navigation commerciale et l'arrivée imminente de l'unité de surveillance fluviale de la MONUC, ce qui permettra de rétablir les liens entre Kinshasa, Mbandaka et Kisangani. Cela aura également des conséquences positives pour le rétablissement de la confiance et le renforcement du sentiment d'unité nationale.

Le problème de la démilitarisation de la ville de Kisangani est une des questions les plus urgentes à résoudre. Le maintien des forces du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) (Goma) est une violation de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité. Nous adjurons les dirigeants du RCD d'appliquer pleinement les dispositions du plan de désengagement et de se retirer immédiatement de Kisangani.

Nous croyons qu'il faut mettre fin sans retard au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, pillage qui est lié de près à la poursuite du conflit. Nous demandons une fois de plus à tous les pays concernés de coopérer avec le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles qui continue ses enquêtes et parachève son rapport final.

Résoudre ces problèmes et d'autres également importants dans ce contexte est absolument indispensable pour que le Conseil de sécurité puisse examiner le concept de la phase III du déploiement de la MONUC.

La phase III est importante pour faire avancer le processus de règlement, non seulement en République démocratique du Congo, mais également au Burundi et dans toute la région.

Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait à présent suivre de près la mise en oeuvre des dispositions arrêtées et des résultats obtenus, en accordant une attention particulière au rythme de mise en oeuvre et en

prenant les actions de suivi indispensables. Et nous espérons que les nouvelles possibilités, saluées par l'ensemble des parties au processus de paix de Lusaka, seront encore plus larges.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs a atteint un tournant décisif, et il était donc tout à fait nécessaire que le Conseil de sécurité envoie une mission dans la région. Nous apprécions les efforts inlassables de l'Ambassadeur Levitte, chef de cette délégation, depuis son commencement jusqu'à ce matin. Il nous a fait un exposé très utile sur cette visite. Nous estimons que l'Ambassadeur Levitte a contribué au succès de cette mission; et comme prévu, cette visite nous semble avoir eu des résultats. Elle nous a permis de prendre directement connaissance de la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, de faire un bilan précis de la situation et de déterminer nos prochaines actions.

La question de la République démocratique du Congo ne concerne pas un seul pays. De nombreux pays, partis politiques et groupes armés sont directement ou indirectement impliqués, et la situation est extrêmement complexe. Dans une région aussi vaste que l'Afrique et dans un conflit aussi complexe que celui-ci, la question du rôle qui incombe aux Nations Unies constitue un défi pour l'ONU, et en particulier pour le Conseil de sécurité. L'ONU doit prendre des mesures pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet du Millénaire et accorder une attention croissante aux questions africaines, y compris celle du maintien de la paix sur ce continent.

Je partage les vues de l'Ambassadeur britannique. Le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo a réalisé un excellent travail, et nous espérons que le Secrétaire général nommera au Représentant spécial un successeur digne de lui.

Il faut bien marquer qu'une fin rapide du conflit et des progrès sur la voie de la paix en République démocratique du Congo, au Burundi et dans la région des Grands Lacs, supposent que les initiatives de paix viennent d'abord des pays impliqués et de toutes les parties au conflit, ainsi que de leur volonté réelle et de leur détermination à réaliser la paix et la réconciliation. Les initiatives de paix doivent d'abord venir des pays et des diverses parties de la région. Comme l'a souli-

gné ce matin le Secrétaire général, les dirigeants de la région doivent être à l'avant-garde des efforts de paix. Il semble clair, d'après la mission, que toutes les parties aspirent réellement à la paix. Il reste que certaines d'entre elles ne sont pas encore décidées à traduire cette aspiration par une action concrète visant à mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'ONU et la communauté internationale doivent donc continuer leurs efforts pour assurer la fourniture des ressources nécessaires à l'avènement de la paix.

De façon générale, la voie menant à une solution du conflit en République démocratique du Congo et à une paix durable dans la région des Grands Lacs consiste à promouvoir et à réaliser la réconciliation nationale dans les pays de la région, ainsi qu'une large réconciliation entre les pays de la région. La coexistence pacifique ne pourra se faire que si la réconciliation existe à ces deux niveaux. Sinon, la paix, même si elle est établie, ne durera pas longtemps.

Pour l'essentiel, le désengagement et la paix sont aujourd'hui réalisés et de nouvelles possibilités apparaissent dans la processus de paix. Dans ce contexte, nous demandons aux parties au conflit de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout propos ou acte de nature à nuire à la paix et à la réconciliation. Sans le désir de paix et de réconciliation et des actions en ce sens, le dialogue politique, la démilitarisation, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion, ainsi que le retrait des forces étrangères, rencontreront d'importants obstacles et difficultés.

Pour terminer, je voudrais souligner quelques points extrêmement importants pour l'évolution récente de la situation. Il y a d'abord le fait qu'un désengagement et un cessez-le-feu ont été maintenant obtenus en République démocratique du Congo. Il ne doit y avoir aucune violation, par personne, du désengagement et du cessez-le-feu, et tout retour en arrière doit être écarté. Deuxièmement, la ville de Kisangani doit être démilitarisée dans les meilleurs délais, car cette question déterminera si cette ville est accessible ou non par le Congo. Troisièmement et comme prévu, le Congo doit être rouvert à la navigation. Quatrièmement, nous devons suivre la situation au Burundi pour éviter qu'elle ne se dégrade.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous émettons un jugement favorable sur la mission du Conseil de sécurité dans la région des

Grands Lacs, et nous pensons qu'elle a aidé à renforcer des tendances positives vers le règlement du conflit en République démocratique du Congo; nous rendons aussi hommage à la mission pour le travail accompli, et notamment à son chef, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, Représentant permanent de la France.

Des résultats encourageants nous semblent avoir été obtenus dans le processus de paix en République démocratique du Congo. On note un déploiement réussi des contingents des Nations Unies dans le cadre de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), avec la pleine coopération du Gouvernement. Le cessez-le-feu est respecté et, de façon générale et en dépit des problèmes bien connus de la province de l'Équateur, le processus de désengagement des forces impliquées dans le conflit a commencé.

La mission du Conseil de sécurité dans la région a montré que les relations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'ONU et la MONUC se sont transformées en partenariat solide et positif, après avoir été antagonistes. Les principaux problèmes qui se posent actuellement à l'ONU en République démocratique du Congo viennent de l'opposition armée. Nous pensons que l'approche adoptée par les membres de la mission au cours de leurs rencontres dans la région a clairement montré que les violations, en toute impunité, des accords de paix et des engagements pris au titre des résolutions du Conseil de sécurité, n'avaient plus cours. L'époque du pillage des richesses naturelles de la République démocratique du Congo et des atrocités commises contre des civils a pris fin. Il est important, pour le principe, que la mission ait confirmé la nécessité du retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, conformément aux exigences énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo confirme son attachement au dialogue intercongolais, et ce dialogue serait certainement favorisé si le parlement de transition du pays adoptait la loi sur les partis politiques et les organisations sociales, levant ainsi pratiquement toutes les restrictions sur les activités politiques dans le pays. Les résultats de la rencontre entre les membres de la mission et Sir Ketumile Masire ont montré que le falcitateur se prépare également à prendre des mesures plus concrètes et plus réalistes en ce qui concerne l'organisation du dialogue intercongolais. À cet égard, nous notons que la date du 16 juillet a

été fixée pour la tenue de la réunion préparatoire à ce dialogue.

Le Président Joseph Kabila a démontré son attitude responsable à l'égard du pouvoir dans une déclaration qu'il a faite le 17 mai, dans laquelle il a reconnu que le peuple de la République démocratique du Congo se trouvait dans une situation misérable et a promis de prendre des mesures pour améliorer cette situation. La communauté internationale a le devoir d'appuyer ces efforts, en particulier en répondant aux besoins humanitaires urgents de la population de ce pays. En plus d'encourager un règlement pacifique, il convient d'intensifier les efforts humanitaires internationaux dans ce pays. La Russie a déjà informé les dirigeants des organismes humanitaires de l'ONU qu'elle était disposée et prête à participer à l'opération humanitaire internationale prévue en République démocratique du Congo.

À notre avis, il est important que la mission aide à confirmer que c'est aux parties au conflit qu'incombe la responsabilité principale de le régler. Je pense qu'elle leur a également montré de façon réaliste les limites de l'assistance qui peut leur être accordée par l'ONU, dans le contexte des efforts visant à régler le conflit.

Par ailleurs, ce que les participants à la mission ont pu voir aidera également le Conseil à déterminer sa position quant à ce que l'ONU peut faire concrètement en République démocratique du Congo, pour ce qui est de la phase III de l'opération de maintien de la paix. Nous sommes prêts à travailler pour parvenir à un accord sur une décision du Conseil concernant la transition vers la phase III de la MONUC, qui comporte un renforcement de la mission compte tenu du nombre de personnes autorisé. Nous continuons de croire qu'une augmentation pratique de la portée de cette opération doit être précédée par des mesures additionnelles prises par les parties au conflit pour s'acquitter de leurs obligations, surtout en achevant le désengagement des forces et en assurant un niveau adéquat de sécurité au personnel de maintien de la paix de l'ONU.

En ce qui concerne l'examen par le Conseil de mesures supplémentaires visant à mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, cette question n'a rien perdu de son importance et, à notre avis, nous devons continuer de l'examiner, en tenant compte de renseignements fiables et vérifiables concernant la dyna-

mique de cette situation. Comme nous le savons, ces renseignements doivent être transmis au Conseil par le Groupe d'experts et le Secrétaire général.

La Russie partage la préoccupation concernant le risque d'une reprise de la violence sur une grande échelle au Burundi, et elle convient également qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit dans ce pays. Nous partageons l'opinion des membres de la mission du Conseil de sécurité, selon laquelle il est nécessaire d'intensifier les efforts des États qui participent à l'initiative de paix régionale, afin d'inciter l'opposition armée à engager un dialogue avec le Gouvernement. Dans l'ensemble, nous sommes disposés à appuyer les propositions visant à renforcer les mécanismes de négociation pour le Burundi, en élargissant le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général une fois que ces propositions auront été examinées de façon adéquate et élaborées en collaboration avec le facilitateur international du processus d'Arusha, Nelson Mandela.

Pour terminer, je voudrais simplement dire à tous les membres de la mission que nous leur sommes reconnaissants du travail qu'ils ont accompli.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique, au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent informer l'ensemble des Membres de l'ONU des résultats de notre mission dans la région des Grands Lacs. La délégation de la Colombie note avec une satisfaction toute particulière la présence des collègues et amis des pays africains que la mission a visité.

Le chef de cette mission, l'Ambassadeur Levitte, a fait un exposé lucide et éloquent à ce sujet; nous n'avons donc pas besoin de faire des commentaires détaillés. Il importe de reconnaître, comme d'autres l'ont fait avant moi, que le succès de cette mission est attribuable en grande partie à ses qualités personnelles et à son efficacité en tant que dirigeant.

Qu'il me soit néanmoins permis, Monsieur le Président, de faire quelques brèves observations pour mettre en lumière la détermination du Conseil, et particulièrement de ma délégation, de continuer à travailler en faveur de la paix en Afrique. Il convient de souligner que les mesures prises par le Conseil viennent renforcer l'attention que le Conseil économique et social (ECOSOC) portera à l'Afrique cette année, lors de son segment ministériel qui se tiendra au mois de juillet à Genève, ainsi que les travaux du Groupe de travail

spécial de l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui se déroulent actuellement.

En premier lieu, j'estime que nos déplacements dans diverses capitales de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe, ainsi que les contacts établis avec les représentants des peuples et des autorités de ces pays, ont accru les attentes concernant les futures actions de l'ONU. Ce qui doit être clair pour tous – et cela a été dit aux signataires des processus de paix de Lusaka et d'Arusha – c'est que notre contribution à l'entreprise commune de la paix en Afrique est offerte en fonction des apports des diverses parties aux conflits. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de solutions militaires. Cela veut également dire que les combattants seront démobilisés et que les ressources naturelles seront mises au service du développement de ces pays. À cet égard, nous avons pris dûment note des déclarations faites par les représentants des États africains qui ont pris la parole lors de la séance de ce matin.

Lors de notre séjour en République démocratique du Congo, nous avons constaté avec satisfaction le rôle positif que la Mission des Nations Unies, ses membres et ses dirigeants jouaient dans ce pays, ainsi que leur contribution croissante au processus de paix. Nous souhaitons souligner et saluer particulièrement l'effort des pays qui ont fourni des contingents pour la phase actuelle des opérations. Tous les observateurs militaires et toutes les unités de protection ont pu être déployés dans les lieux qui leur avaient été assignés. La reprise de la navigation sur le fleuve Congo est un soulagement pour le peuple congolais.

Le Conseil de sécurité espère que le Gouvernement de ce pays et toutes les parties au conflit s'acquitteront pleinement de leurs engagements de collaborer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Dans quelques jours, le Conseil commencera à examiner les recommandations du Secrétaire général au sujet de la nouvelle phase des opérations en République démocratique du Congo, et nous pourrons alors récolter les fruits de notre participation à cette mission.

Pour ce qui est de la situation au Burundi, nous devons promouvoir le dialogue avec les groupes rebelles qui demeurent en marge de l'Accord d'Arusha, pour lequel il est peut-être nécessaire d'établir, en consulta-

tion avec le facilitateur, un mécanisme permanent de négociation qui aurait son siège à Bujumbura. L'ONU et les donateurs bilatéraux doivent être prêts à offrir les ressources additionnelles et les bons offices que nécessite cette stratégie.

Nous ne devons pas permettre que les progrès réalisés soient réduits à néant. Les parties doivent respecter les droits de l'homme et les normes du droit international humanitaire. Nous continuerons de suivre de très près la situation dans ce pays, et nous avons été heureux d'entendre que le représentant du Burundi a accepté la proposition de créer avec la Tanzanie une commission bilatérale sur les camps de réfugiés.

Enfin, ma délégation accorde une valeur toute particulière à l'effort fait au sein du système des Nations Unies pour intégrer dans une vision régionale la problématique des Grands Lacs. Une telle vision permettrait de profiter de la force de chacune des institutions de l'Organisation et de la participation des institutions de Bretton Woods au cours de l'étape de consolidation de la paix qui devrait enfin régner dans cette région de l'Afrique.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La région des Grands Lacs demeure l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour du Conseil. Ma délégation tient donc à rendre hommage à l'Ambassadeur Levitte pour avoir dirigé la mission du Conseil de sécurité dans la région. Nous tenons également à remercier tous les autres membres du travail important qu'ils ont accompli. Nous nous félicitons également des déclarations faites ce matin par le Secrétaire général et les pays de la région. Nous avons entendu leurs points de vue et nous en tiendrons bien compte au cours de nos prochaines discussions sur cette importante question.

Je tiens à rappeler le soutien de mon gouvernement pour l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Le rapport de la mission confirme notre conviction que ce document continue de servir de dénominateur clef d'une paix durable en République démocratique du Congo. Le fait que les acteurs principaux de ce processus, malgré les récents revers et difficultés, ont réaffirmé leur adhésion à l'Accord, est un signe fort encourageant. Le défi qui nous attend est de maintenir l'appui à la mise en oeuvre de l'Accord au moment où le processus de désengagement et de retrait des forces se poursuit. À cet égard, nous appuyons vivement l'idée énoncée par les membres de la mission que les deux volets de l'Accord – ses dispositions militaires et

le dialogue – devraient être exécutés en parallèle. Nous pensons aussi qu’il serait bon d’établir à ce stade un calendrier pour leur application.

Ma délégation est encouragée d’apprendre que des contingents étrangers se sont déjà retirés de la République démocratique du Congo et nous adjurons ceux qui s’y trouvent encore de retirer leurs forces de manière échelonnée et en bon ordre, conformément à l’Accord de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion, nous nous félicitons de ce que le Comité politique ait promis à la mission de fournir sans faute les informations nécessaires sur les groupes armés de façon à faciliter le processus. C’est un élément déterminant pour le succès de l’opération, et nous prions donc le Comité de tenir ses promesses dès que possible. Je tiens aussi à souligner le besoin urgent d’un effort commun des donateurs pour appuyer ce processus. Une réinsertion durable des ex-combattants demeure la pierre angulaire de toute stratégie de consolidation de la paix.

Ma délégation tient également à souligner que tous les groupes rebelles en République démocratique du Congo, y compris les ex-forces armées rwandaises et Interahamwe, doivent participer au processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion. Sinon, nous craignons que la marche vers une paix durable n’ait guère de chances de succès. Le maintien des forces négatives opérant dans la région pourrait sérieusement saper les efforts de paix et de stabilité.

Mon gouvernement se félicite de la décision du Secrétaire général d’augmenter, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, le nombre d’observateurs des droits de l’homme au sein de la Mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous tenons également à souligner qu’il faut s’occuper de la question de l’impunité et traduire en justice les responsables des crimes les plus graves.

Le Gouvernement norvégien a apporté un soutien financier aux efforts visant à faciliter le processus en vue du dialogue intercongolais, et nous sommes prêts à accorder un appui supplémentaire lorsque des progrès tangibles auront été réalisés sur le terrain. Il est donc d’une importance cruciale que toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement de la Républi-

que démocratique du Congo, coopèrent étroitement avec Sir Ketumile Masire, et soutiennent ses efforts pour faire avancer le dialogue. Nous nous félicitons de l’annonce par le Président Masire d’une conférence préparatoire au dialogue le 16 juillet. Nous prions en outre les parties de régler dès que possible les questions de temps, de lieu et d’ordre du jour du dialogue. Le peuple de la République démocratique du Congo a trop souffert et depuis trop longtemps. Nous espérons que la communauté internationale des donateurs entendra l’appel qu’a lancé aujourd’hui le Secrétaire général pour renforcer d’urgence l’appui à l’appel global pour 2001. La Norvège attend avec intérêt le rapport de M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, sur la question des enfants soldats.

Sur le Burundi, nous voudrions faire quelques brèves observations. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport de la mission devant la situation dans le pays. Mon gouvernement a été un des promoteurs des pourparlers de paix d’Arusha. Nous rendons donc hommage au Président Nelson Mandela de ses efforts pour la mise en oeuvre de l’Accord. Nous devons continuer à appuyer ce mandat de paix. La situation actuelle nécessite une action urgente et nous voudrions donc que le processus de paix connaisse un élan nouveau. Nous attendons donc avec intérêt les discussions sur la question du renforcement du bureau du facilitateur et de l’élargissement du rôle du Représentant du Secrétaire général, comme l’indique le rapport de la mission. Nous tenons également à confirmer que notre aide humanitaire dans la région restera dans l’immédiat à un niveau élevé. Nos efforts resteront essentiellement axés sur les groupes vulnérables, tels que les réfugiés, les personnes déplacées et les rentrants – véritables victimes de 10 ans ou presque de conflit armé.

Pour terminer, nous exhortons les parties à l’Accord de cessez-le-feu de Lusaka et à l’Accord de paix d’Arusha de maintenir l’élan acquis ces derniers mois et nous attendons avec intérêt un dialogue plus poussé sur les mesures futures. Nous voudrions rappeler aux belligérants que la principale responsabilité leur incombe. Le Conseil de sécurité ne peut ramener la paix dans la région. Il ne peut qu’encourager et faciliter un processus où les protagonistes locaux seront les principaux acteurs.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous remercier pour avoir pu organi-

ser en si peu de temps cette réunion publique d'information et remercier par votre entremise le Secrétaire général pour sa déclaration importante de ce matin. Le Mali approuve le rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Nous souscrivons entièrement à la déclaration faite ce matin par le chef de la mission du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur de France, Jean-David Levitte à qui nous rendons un vibrant hommage pour la manière dont il a dirigé la mission du Conseil de sécurité.

Le Mali ayant activement participé à la mission du Conseil de sécurité et après avoir écouté attentivement les interventions de ceux qui m'ont précédé ce matin, je me contenterai de souligner les points ci-après.

Sur le processus de paix de Lusaka, nous nous félicitons du partenariat qui prend corps entre le Conseil et le Comité politique de l'Accord de Lusaka. L'instauration de ce partenariat que nous avons toujours demandé entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales impliquées dans la gestion des conflits devrait être entretenu pour faire avancer le processus en ayant à l'esprit que les parties signataires de l'Accord de Lusaka demeurent le moteur de cette dynamique. Nous réitérons la demande faite aux parties présentes en RDC pour qu'elles mettent très rapidement à la disposition de la MONUC les informations nécessaires permettant d'entamer les étapes qui devraient suivre le désengagement des forces et la préparation de la phase III du déploiement de la MONUC.

En ce qui concerne le processus d'Arusha, nous disons nous aussi aux groupes armés, principalement au FDD et au FNL, de cesser immédiatement et sans condition les hostilités et de se joindre au processus politique. Tout comme en RDC, il n'existe pas de solution militaire au Burundi. Arusha demeure le cadre viable qu'il faudrait préserver sur la direction du Président Mandela. Et, à cet égard, nous partageons les vues exprimées tout à l'heure par l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

Enfin, ma délégation qui s'est déjà félicitée de l'engagement de notre Conseil à l'égard de la région des Grands Lacs estime qu'il importe aujourd'hui de dynamiser la nouvelle structure de négociation mise en place avec le Comité politique de l'Accord de Lusaka, suite au déploiement des observateurs de la MONUC.

Le Conseil de sécurité doit rester vigilant et suivre de très près la mise en oeuvre des engagements pris

par les parties. La paix, même si elle est encore lointaine, est désormais à notre portée.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion si peu de temps après le retour de la mission. Je suis très heureux de pleinement m'associer à l'exposé très complet présenté par l'Ambassadeur Levitte sur la mission du Conseil de sécurité, qu'il a menée en République démocratique du Congo et dans sept autres pays africains du 15 au 26 mai et à laquelle j'ai eu l'honneur de prendre part.

Nous revenons périodiquement au Conseil de sécurité sur le conflit en République démocratique du Congo et nous connaissons tous le caractère complexe de la question. Il est plus facile de comprendre l'importance de la mission si l'on se rend compte qu'elle nous a donné la possibilité, après une longue période de piétinement, de faire avancer le processus de Lusaka. La mission a eu la possibilité de dialoguer avec les principaux protagonistes, avec les dirigeants de sept des pays que nous avons visités, ainsi qu'avec les dirigeants de deux autres pays que nous avons rencontrés en République démocratique du Congo. Je crois que ce processus interactif avec eux a été extrêmement important car il a permis aux deux parties de bien mieux comprendre les préoccupations qui sont les nôtres.

Toutes les parties prenant part au conflit en République démocratique du Congo, de même que le Conseil de sécurité, reconnaissent que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est la seule base qui permette de parvenir à un règlement pacifique de la crise en République démocratique du Congo. Au cours des rencontres avec les dirigeants des pays concernés et avec d'autres parties, la mission du Conseil de sécurité est arrivée à la conviction que les parties restent pleinement attachées au processus de Lusaka. Nous sommes convaincus que lors de la réunion du Comité politique, tenue à Lusaka la semaine dernière, les parties à l'Accord de Lusaka ont entrepris des négociations sérieuses sur le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Nous gardons un optimisme prudent quant au respect scrupuleux par toutes les parties concernées du calendrier qui a été mis au point pour un retrait progressif et ordonné de la République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons d'avoir été informés par Sir Ketumile Masire que la conférence préparatoire sur le

dialogue national commencera le 16 juillet. Le succès du dialogue national est fondamental pour un règlement d'ensemble de la crise en République démocratique du Congo. Toutes les parties congolaises que nous avons rencontrées semblent désireuses de prendre part au dialogue national, mais nous savons que ce ne sera pas chose facile car chaque partie a ses priorités propres et on n'est pas encore parvenu à élaborer un objectif commun.

À maintes reprises, lors de sa visite, la mission a eu tout loisir de constater que tant que les forces négatives demeureraient actives sur le territoire de la République démocratique du Congo, la paix resterait menacée dans la région des Grands Lacs. Il est donc extrêmement important que l'ONU assume le plus rapidement possible ses responsabilités en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion dans le cadre de l'Accord de Lusaka. L'avenir nous dira si les quelque 5 500 membres de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) suffiront pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités qui seront les siennes lors de la troisième phase, surtout s'agissant de conduire efficacement le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en plus de ses autres responsabilités. Le Conseil de sécurité ne doit pas hésiter à renforcer la MONUC si le besoin s'en fait sentir à mesure qu'avancera le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

En ce qui concerne le Burundi, la situation actuelle semble explosive compte tenu du refus des groupes armés de s'associer au processus de paix. À cet égard, le Conseil de sécurité devrait continuer à accorder toute sa coopération à l'ancien Président Nelson Mandela, qui fait tout son possible pour ramener la paix au Burundi dans le cadre de l'Accord d'Arusha.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier les gouvernements et chefs d'État qui nous ont reçus très chaleureusement dans la région et les remercier des longues heures qu'ils ont consacrées à notre mission pendant notre séjour. Je voudrais également remercier la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et les représentants des Nations Unies dans la région d'avoir organisé notre visite et, de fait, rendre hommage au courage et au dévouement de ces personnes qui, sur le terrain et loin de leurs foyers, affrontent des situations souvent dangereuses. Je me fais l'écho de l'hommage spécial rendu

au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, et au Représentant du Secrétaire général au Burundi, M. Jean Arnault, pour l'énorme travail qu'ils accomplissent dans la région.

Je ne saurais laisser passer cette occasion de rendre hommage au chef de la mission, l'Ambassadeur Levitte, qui a dirigé la mission en mêlant la délicatesse à l'énergie comme seul un Français sans doute pouvait le faire. Il s'est fort bien acquitté de son rôle.

Je me suis fait l'écho d'un grand nombre d'orateurs, mais je voudrais dire que l'une des caractéristiques principales de notre mission a résidé dans le fait que nous avons réussi à ne nous répéter que rarement au cours des interventions étendues et variées que nous avons eues. Je ne reviendrai donc pas sur tous les points qu'un grand nombre de mes collègues ont abordés. Mais je voudrais faire une ou deux observations.

Tout d'abord, je parlerai de la République démocratique du Congo : je crois que le consensus est que nous y constatons de bons progrès. La mission a été impressionnée par la plus grande ouverture du Président Joseph Kabila et par la bonne entente et la cordialité qui règnent entre les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, ce qui, je crois, nous permet d'espérer et d'évaluer beaucoup mieux les perspectives d'avenir que les propos hostiles et stériles que nous avons entendus dans la région et dont nous avons entendu certains échos regrettables ce matin. Nous avons été tout particulièrement encouragés durant notre mission par le consensus de plus en plus large sur l'idée que la stabilité à long terme de la région dépendait du démantèlement par le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement des forces dites négatives qui opèrent en République démocratique du Congo.

Je crois qu'il est important de se rendre compte que nous en sommes à un stade délicat dans ce processus. La violence est pratiquement terminée mais, actuellement, la République démocratique du Congo est divisée en trois zones avec trois administrations distinctes et chacune a ses propres bailleurs de fonds étrangers. Le moment approche où ceux qui contrôlent ces zones – le Gouvernement à Kinshasa, le Front de libération du Congo (FLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) – devront prouver leur courage et leur patriotisme en s'engageant pleinement et sans restriction dans le dialogue intercongolais. Il est important que toutes ces parties répon-

dent à nos souhaits, c'est-à-dire la réunification du territoire national de la République démocratique du Congo et, enfin, la prise en mains par le peuple congolais de son propre destin politique et économique.

J'ai pris note avec grand soin de ce qui a été dit ce matin par le Secrétaire général quant à la nécessité d'une augmentation substantielle de l'appui économique et humanitaire à la République démocratique du Congo; je ne peux qu'ajouter que nous avons eu bien des preuves de la nécessité de ce soutien lors de notre visite dans la région.

Pour ce qui est du Burundi, encore une fois je partage l'avis unanime selon lequel la situation est en effet précaire. Il faut de toute urgence trouver une solution aux divergences entre les parties et dépasser ce qui constitue en fait des conditions préalables mutuellement exclusives et qui bloquent la route de la paix.

Je réitère le plein soutien de l'Irlande au facilitateur, M. Nelson Mandela, et j'abonde dans le sens d'un renforcement des ressources du Représentant du Secrétaire général, M. Jean Arnaud, à Bujumbura. Je ne puis que souligner et répéter le message transmis par la mission au Front pour la défense de la démocratie et aux Forces nationales pour la libération, à savoir que c'est le moment de répondre aux appels de la mission du Conseil de sécurité et d'engager le dialogue dans une atmosphère dénuée de violence. C'est une occasion qu'il serait inconscient de rejeter.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Puisque j'ai entamé ce matin le débat sur une note un peu discordante, j'aimerais faire en sorte qu'il s'achève sur une note plus harmonieuse. Je tiens à faire savoir à l'Ambassadeur Jean-David Levitte que mon intervention n'avait nullement pour but de gâcher l'atmosphère. Mais de temps en temps, après 20 ans d'expérience de travail au niveau multilatéral, j'ai pu découvrir que parfois, il est bon de soulever des points de procédure pour faire entendre d'importants arguments de fond. Mais nous en reparlerons en consultations officieuses.

En fait, je suis très heureux d'être le dernier orateur puisque, à ce titre, j'ai le plaisir de pouvoir m'associer à tous les remerciements et les hommages exprimés. De fait, je tiens à dire qu'en ce qui me concerne, j'ai été très heureux de participer à cette mission dont je ne devais pas faire partie et à laquelle j'ai été associé au dernier moment, car c'est personnellement et professionnellement l'une des expériences les plus enrichissantes de ma vie. Enrichissante au plan

professionnel, comme beaucoup l'ont dit, en raison de l'impulsion imprimée par l'Ambassadeur Levitte. Le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve sont vraiment remarquables et feraient presque paraître, comme je le disais hier en consultations officieuses, les Singapouriens paresseux par comparaison.

Je voudrais simplement faire trois observations pour compléter, du moins je l'espère, certains des arguments avancés dans le débat d'aujourd'hui.

Premièrement, je pense qu'on a beaucoup entendu parler aujourd'hui de ce que l'on appelle en anglais les « fenêtres d'opportunité ». J'espère que nous sommes tous conscients que ces « fenêtres », presque par définition, sont des choses fragiles et fugaces. On ne parle pas de « fenêtres » dans des temps de lumière et d'espoir; on en parle dans les périodes sombres et désespérées. C'est pourquoi il importe qu'après cette mission, nous poursuivions sur la lancée des résultats positifs obtenus.

À cet égard, plusieurs orateurs ont souligné un certain nombre d'éléments encourageants : le cessez-le-feu, le désengagement, le retrait des forces étrangères et le dialogue intercongolais. Mais tous ces éléments s'inscrivent dans un processus plus vaste et il importe que ce soit au niveau du processus tout entier qu'on progresse, et non seulement de ses éléments constitutifs. J'aimerais dire, à ce propos, que pour moi, comme vient de le dire notre collègue irlandais, une des entrevues les plus encourageantes que nous ayons eues a été la rencontre avec les signataires de l'Accord de Lusaka. Il est clair que la situation dépend en grande partie des actions des signataires. Et à cet égard, nous sommes parvenus dans cette entrevue, je l'espère, à ce que j'appellerais une bonne synergie : en prenant des décisions positives, ils provoquent des réactions positives de la part du Conseil. Bien entendu, s'ils ne le faisaient pas et agissaient constamment de façon négative, comme l'a sous-entendu notre collègue irlandais, s'ils revenaient perpétuellement à la rhétorique négative au lieu des mots positifs que nous avons entendus à la réunion de Lusaka, on en viendrait probablement à un cercle vicieux.

J'espère, par conséquent, que les résultats positifs de cette mission ne seront pas fugaces et qu'ils perdureront. Une fois de plus, comme je l'ai dit hier en consultation, nous avons en quelque sorte l'obligation, nous qui avons participé à la mission, de veiller au suivi, et ce dans le ou les mois qui viennent.

Ma seconde observation porte sur le Burundi. Et ici, j'espère que, bien que le rapport ne soit paru qu'aujourd'hui – je doute que beaucoup de gens aient eu le temps de le lire en entier – on accordera quelque attention à la première phrase du paragraphe 133, particulièrement éloquente. J'en donne lecture :

« La mission a été frappée par la complexité et l'irréductibilité de la situation au Burundi, ainsi que par son potentiel très élevé de violence à grande échelle. » (S/2001/521, par. 133)

C'est, je pense, un avertissement particulièrement fort qui est adressé là au Conseil et, dans la mesure où le Conseil est investi de responsabilités particulières en vertu de la Charte, j'espère que ses membres en prendront dûment note.

D'autre part, j'espère que les membres prendront également note des paragraphes 39 à 45, qui décrivent éloquemment, je crois, la conversation que les membres de la mission ont eue avec M. Jean-Bosco Ndayikengurukiye, ainsi que des paragraphes 88 et 89 sur les rencontres avec les Forces nationales pour la libération, durant lesquelles je pense que les membres de la mission ont essayé, avec autant de persuasion que possible, de faire comprendre aux deux parties qu'elles devaient s'engager dans le processus d'Arusha, qu'elles devaient renoncer à la violence et qu'elles devaient rejoindre les autres sur la voie de la paix. J'espère sincèrement que ces messages auront été entendus et je me réjouis de voir, dans ce tour d'horizon que nous avons fait aujourd'hui, que presque tous les orateurs ont souligné l'importance d'examiner avec soin la question du Burundi.

Ma troisième et dernière observation porte sur la question des missions du Conseil de sécurité. Et ici, je m'inscris dans le droit fil de ce qu'a dit notre collègue de l'Ukraine. Cette mission a été, de l'avis de tous, un succès mais nous devrions peut-être chercher à savoir pourquoi. J'espère à cet égard que le Conseil de sécurité s'efforcera de se poser plus de questions sur lui-même en tant qu'institution, car non seulement il ne s'interroge pas sur ses échecs – comme ces échecs spectaculaires qu'ont été le Rwanda et Srebrenica – mais il ne s'interroge pas non plus sur ses succès. Maintenant que nous tenons un succès de poids, nous devons essayer de déterminer les raisons de ce succès. Pour lancer le débat, j'aimerais suggérer cinq facteurs qui ont permis d'assurer le succès de cette mission.

Le premier et le plus important – et je suis content que plusieurs personnes l'aient souligné – est la façon dont une mission est conduite. Ici, je voudrais dire à l'Ambassadeur Jean-David Levitte que son travail n'est pas encore achevé : il devra écrire un manuel sur l'art de conduire des missions à l'intention de tous les futurs chefs de missions.

Deuxièmement, nous avons à l'évidence besoin d'une vision commune. L'Ambassadeur Greenstock a dit, je crois, qu'il était remarquable que pour une mission faisant partie des missions numériquement les plus importantes jamais envoyées par le Conseil de sécurité, c'est l'une de celles dont la cohésion a été le plus remarquable. C'est cette combinaison du nombre et de la cohésion qui a, je pense, renforcé l'impact de la mission partout où nous sommes allés.

Troisièmement, je pense qu'il faut donner aux missions un mandat réaliste. Partout où nous sommes allés, nous avons essayé de ne pas soulever trop d'espérances mais de ne pas non plus les décourager. Nous avons essayé, je pense, chacun à notre manière, de présenter un tableau réaliste de ce que le Conseil pouvait et ne pouvait pas faire afin de ne pas entretenir d'attentes irréalistes. C'est très important, car si le Conseil ne le fait pas et que les gens en attendent trop, ils peuvent par ricochet se méprendre sur leurs propres responsabilités dans la situation.

Le quatrième facteur est le facteur temps. Je suppose que nous avons eu de la chance, en ce que cette année, un heureux concours de circonstances avait provoqué un changement d'attitude chez les parties principales en présence. En ce sens, le choix du moment de notre mission était le meilleur en ce qu'il nous a permis d'apporter le coup de pouce qu'il fallait à l'évolution positive de la situation à laquelle on assiste depuis janvier dernier. Il sera bon, je pense, de garder ce point à l'esprit pour les prochaines missions que nous enverrons.

Cinquièmement et enfin, et je suis heureux que plusieurs orateurs l'aient dit, cela a été une très bonne mission en ce qui concerne l'appui politique, logistique et administratif donné par toute la famille des Nations Unies. Je dirais que nous avons été réellement impressionnés par ce qu'ils ont fait partout où nous sommes allés, non seulement en ce qui concerne l'aide à notre mission, mais aussi sous l'angle des travaux qu'ils faisaient sur le terrain. Nous l'avons vu pendant la visite d'une ville comme Mbandaka et en constatant com-

ment, à partir de rien ou presque, l'ONU a construit une infrastructure pour répondre aux besoins de ses contingents, et cela a énormément renforcé la confiance. Je pense que ce genre de contribution sur le terrain est rarement remarqué. Le malheur, ici, bien sûr, est que l'ONU ne reçoit jamais assez le mérite qui lui revient pour sa contribution. Je pense qu'il est très clair, tant par ce que la mission a vu que par son travail sur le terrain, que l'ONU a réellement apporté de nombreuses contributions positives, dont nous espérons qu'elles seront remarquées par la communauté internationale. À ceux qui veulent le nier, je leur demanderais d'aller faire mieux que l'ONU dans cette région.

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais maintenant faire une courte déclaration à titre national.

Je crois que la discussion ici aujourd'hui montre qu'il y a un large accord parmi les membres du Conseil, et une identité de vues, sur la situation dans la région. Je sais que ce message a été envoyé par la mission dirigée par l'Ambassadeur Levitte, qui en a été largement félicité. Je m'associe à ces félicitations.

J'espère que ce message sera entendu de nouveau aujourd'hui par les pays de la région à l'occasion de notre débat. Je ne veux pas ressasser l'essentiel, ni ré-examiner l'ensemble de ce que les autres ont exposé. Tout est dit. Je veux souligner que l'importance que le Secrétaire général a attachée à la situation humanitaire

dans ses observations devrait nous toucher et encourager les efforts pour traiter de cette question. Cette année, les États-Unis comptent dépenser quelque 70 millions de dollars pour l'aide humanitaire en République démocratique du Congo, et nous espérons que d'autres s'associeront à cet effort.

Quant à notre ordre du jour, je pense que la tâche est nette et que le message est que nous devons nous y atteler et surtout que les parties doivent s'y mettre également. Je pense que le Conseil n'a jamais dissimulé, et ma délégation non plus, qu'il les aidera si elles s'aident elles-mêmes et assument les responsabilités qui leur incombent. Tous doivent agir, ou tous continueront à souffrir. Cela est aussi évident.

Le véritable succès de la mission – qui a réussi, j'en conviens – se situera dans le suivi et les résultats que nous verrons dans les prochains mois. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec d'autres autour de la table pour encourager cela.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.